

**Session extraordinaire
du Conseil Général
de la Côte-d'Or**

**Le Schéma départemental
et de développement durable**

**Vendredi 13 novembre 2009
à partir de 9 heures**

Salle des Séances
53 bis, rue de la Préfecture
Dijon

La Côte-d'Or s'engage pour l'avenir

Le programme AmbitionS Côte-d'Or, mis en place par le Conseil Général en septembre 2008, a placé le développement durable parmi les 21 priorités du Département. Avec le schéma départemental de développement durable (S3D), le Conseil Général de la Côte-d'Or fait le choix de s'engager concrètement dans une démarche globale avec un plan d'actions qui couvre l'ensemble des politiques départementales.

Les élus ont adopté à l'unanimité ce programme d'actions pour construire l'avenir de la Côte-d'Or, vendredi 13 novembre 2009.

LE S3D : UNE PRISE DE CONSCIENCE

Parce que le développement durable concerne tout le monde (un sommet de l'ONU sur le climat se tiendra d'ailleurs à Copenhague, en décembre), le Conseil Général s'engage à le prendre en compte dans toutes ses missions et compétences, y compris au sein de ses services.

Ce schéma s'intègre dans le cadre plus général du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDADDT). Il a vocation à regrouper, dans un souci de lisibilité, l'ensemble des schémas qui constituent l'ossature de l'action du Conseil Général. Le S3D en constitue la déclinaison, s'agissant plus particulièrement du développement durable.

Dans son programme AmbitionS Côte-d'Or, le Conseil Général s'engage dans une politique de développement durable. La Terre est fragile : nous devons en prendre soin pour nos enfants. Le Conseil Général a fait du développement durable une grande priorité de son Ambition d'équilibre entre les territoires.

POURQUOI UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le S3D a pour objectif d'inscrire la politique et les actions du Conseil Général de la Côte-d'Or dans une proposition d'avenir durable.

Le S3D n'a pas seulement un but écologique. Il vise aussi l'économie et le social. Ces trois piliers sont à prendre en compte par les particuliers mais aussi par les collectivités et les entreprises.

Il a 5 objectifs :

- 1 Faire évoluer les comportements et montrer l'exemple
- 2 Développer des solidarités et recréer une cohésion sociale durable
- 3 Améliorer la vie quotidienne
- 4 Protéger et valoriser l'environnement naturel, préserver le climat
- 5 Favoriser et créer les conditions d'un développement économique durable et partagé

« Investir dans le développement durable, c'est aussi investir dans l'économie d'avenir et dans l'emploi » a appelé François Sauvadet, Président du Conseil Général.

42 ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le S3D se décline à travers 42 propositions concrètes pour élaborer une stratégie de développement durable.

Le Conseil Général déjà engagé dans le développement durable

Le développement durable, le Conseil Général de la Côte-d'Or le pratique déjà depuis plusieurs années, sans l'avoir forcément « labellisé ».

Certaines actions existent déjà. Elles ont valeur d'exemple et doivent se poursuivre et se développer.

AMBITION D'ECHANGES

Le ticket Côte-d'Or à 1,50 euro : une tarification unique pour encourager l'utilisation des transports en commun.

Faciliter les déplacements, bouger pour vivre : le Conseil Général de la Côte-d'Or se mobilise pour assurer les meilleures conditions possibles de transport en terme de coût, de sécurité et de confort

Avec le plan de déplacement entreprises, les Côte-d'Oriens profitent, à moindre frais, des déplacements en commun départementaux.

Garantir un accès aux technologies de l'information et de la communication pour les particuliers et les entreprises.

L'action vise une couverture complète du territoire en haut débit et en téléphonie mobile. L'objectif : limiter les déplacements, réduire les supports papiers mais aussi maintenir les services publics dans les territoires.

Mise en place d'un plan de déplacement administration.

Développer l'usage des modes de transports alternatifs et de véhicules propres en multipliant les projets avec des partenaires.

AMBITION DE VIE

Mise en place du plan départemental d'alimentation en eau potable pour inciter à la bonne gestion de l'eau.

Depuis 2004, le Conseil Général a réalisé 6 schémas directeurs d'alimentation en eau potable à l'échelle cantonale ou pluri-cantonale. Ils établissent des propositions de travaux pour distribuer une eau de qualité et en quantité suffisante pour chaque habitant du territoire concerné.

AMBITION D'EQUILIBRE

Valoriser l'agriculture et la viticulture par des aménagements fonciers permettant de protéger des espaces agricoles.

Entretien raisonné des accotements routiers pour préserver la biodiversité. En diminuant l'usage des désherbants le long des chaussées, avec un objectif de suppression complète en 2010.

Plan de prévention des déchets. En collaboration avec les collectivités, sensibiliser à la réduction de déchets et maîtriser les bio-déchets.

AMBITION DE SOLIDARITE

Développer l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des services départementaux.

AMBITION DE REUSSITE

L'Agenda 21 dans les collèges, pour sensibiliser et éduquer les élèves au développement durable.